

Participants

M Patrick Bernié, sous-préfet de Millau,

Représentants de la DREAL, de RTE, de ENEDIS,

Pour le secteur associatif : Brigitte Courcié (confédération des Grands Causses) Robert Citton (CoXII-27) Emmanuel Forichon (FNE-MP)

M Patrick Bernié sous-préfet de Millau, en organisant cette réunion a tenu son engagement pris en mai dernier lors de la concertation sur le poste Causse Dourdou. Il souhaite aboutir à « **une vision globale de l'éolien sur notre territoire** » en réponse aux interrogations posées alors par Robert Citton à propos d' un certain nombre d'erreurs, d'approximations et d'incohérences du dispositif général de production, transformation, transport de l'électricité dans le secteur Aveyron-Hérault-Tarn.

EF lit une déclaration au nom de la fédération nature environnement Midi-Pyrénées (en annexe).

RC pose directement la question de la relation entre le poste Causse Dourdou (objet de la concertation du 16 mai) et le poste Sud Aveyron (dit souvent « transformateur de St Victor et Melvieux » désigné ici le PSA)

Réponse de RTE : la connexion des réseaux 225kV et 400KV (par le PSA) vise à sécuriser le secteur du point de vue électrique ; ces ouvrages participent à la transition énergétique.

La création du PSA est nécessaire pour accueillir la production à pleine puissance, à « certains moments de l'année ». Un fonctionnement sécurisé est nécessaire. Sans le PSA on peut raccorder les centrales éoliennes en leur imposant une baisse de production à certains moments .../

RC demande si RTE a une visibilité sur tous les projets éoliens en développement. Sur la ligne Couffraut-Montahut on a rajouté le poste Causse-Dourdou (appelé également poste Brusque), puis Raviège avec le poste de Fraysse, puis 2 postes producteurs. Tout s'agglutine sur cette ligne.

Réponse RTE/ENEDIS : PSA doit permettre que tout fonctionne. Le poste de Brusque appartient à ENEDIS. **Des contrats de raccordements sont signés avec les divers producteurs raccordés, ces contrats sont confidentiels. Ils prévoient la possibilité d'effacer des production « à certains moments »**

EF demande si les raccordements sont prévus lors des autorisations

Réponse DREAL : Les autorisations sont accordées uniquement au regard du code de l'environnement. Le réseau s'adaptera ensuite.

Réponse ENEDIS : La réalité ne se déroule pas selon les prévisions des schémas. Mais au fur et à mesure de l'arrivée des producteurs en file d'attente, on les raccorde, selon deux possibilités, soit sur le poste le plus proche, soit sur un autre poste voisin. Le schéma n'est pas figé.

EF pose la question du transfert de la planification de l'Etat vers les collectivités dont certaines (PNRH, PNRGC) prévoient des limitations du développement éolien.

Réponse DREAL : C'est la logique de la décentralisation

Réponse de RTE : On s'appuie sur ce que souhaitent les territoires. On est un service public, on doit raccorder. On accompagne au mieux. On cherche à avoir une vision réaliste. Sur les 1700MW prévus dans le SRCAE MP, 1/3 ont été dispatchés d'un côté ou de l'autre.

RC pose une question sur les transferts : sont-ils techniques ou mathématiques ?

Réponse de RTE : **Il y a deux sortes de transferts : s'il y a des capacités dans une certaine proximité, on fait un transfert mécanique. Dans d'autres cas il faut renforcer techniquement.**

BC interroge sur l'obligation de reprendre en priorité toute l'énergie produite par les éoliennes, tel que cela nous a toujours été expliqué. Vous ne vous engagez plus à reprendre toute la production. On nous a toujours opposé **l'obligation d'équiper pour absorber.**

Réponse de RTE : Cette question ne nous concerne pas. On n'achète pas l'énergie, on ne connaît pas les contrats d'achat. S'il y a un problème d'équilibre sur le réseau on limite l'accueil. La production éolienne est imprévisible, **cette production est tout à fait fatale.**

Réponse ENEDIS : Le fonctionnement en équilibre du réseau impose des arbitrages. On peut poser la question à EDF

M le sous-préfet constate que personne ne peut répondre à cette question de l'obligation et de priorité d'accueil de l'énergie éolienne dans le réseau. Il va s'enquérir pour obtenir une réponse.

RC souligne que ce problème a provoqué la création du PSA : la saturation du réseau. Pourtant l'Aveyron n'a jamais eu de problème de sécurité d'approvisionnement, étant toujours excédentaire et

même exportateur d'électricité renouvelable hydroélectricité essentiellement. Puis on a vu affluer massivement des projets éoliens et on a trouvé une solution : construire le poste Sud Aveyron.

En 2008 les collectivités locales décident de créer une ZDE du Rougier de Camarès. RTE a répondu à l'époque que seule la création du poste Sud Aveyron permettra le raccordement de ces projets. Mais les hypothèses de départ étaient erronées, elles l'étaient encore en 2011. **On construit un poste qui ne correspond pas à des besoins.**

EF rappelle le mensonge du DREAL, lors d'une rencontre avec le Préfet de Région le 19/07/2010 : « *ce transformateur n'a rien à voir avec les éoliennes* » montrant le malaise des services de l'Etat sur ces questions.

ENEDIS : les ouvrages ne sont pas dédiés à une filière donnée

RC : pourtant tous les documents de RTE indique pour le PSA : 1060 à 1560MW éoliens, 180 MW hydroélectrique ou photovoltaïque. Mais le 26.06.2011 à la question : le PSA reste-t-il justifié s'il n'y a plus de développement éolien dans la région ?

RTE : réponse de l'ingénieur Dégremont (RTE) : « *le besoin est avéré même en l'absence de toute installation éolienne supplémentaire en Aveyron* »

M le sous-préfet invite à se positionner plutôt sur les perspectives.

BC : Le justificatif technico économique du PSA est le document fondamental. Il était basé sur le développement de l'éolien. Maintenant on dit qu'on mettra ce qu'on veut.

Réponse RTE : En 2009 on en était encore aux ZDE qui donnaient des volumes par territoire. On parlait surtout d'éolien, avec beaucoup de puissance. Avec les SRCAE on a recalé les hypothèses. RTE cherche à faire le réseau qui accompagne les volontés des territoires.

EF pose la question du photovoltaïque, qui restera limitée dans le secteur, et de ses besoins de raccordement.

Réponse RTE : Le PV est consommé plutôt localement via le réseau HTA. Mais si la production est importante, cela modifie les flux d'où effet sur le réseau de transfert (ici des explications confuses)

RC : Dans la zone d'influence du PSA on doit pouvoir connaître facilement les éoliennes installées, autorisées et en file d'attente. On demande aussi à connaître l'importance du PV pour voir quelle peut en être l'influence sur le réseau. Elle doit être faible. Fin 2018 le PSA n'est toujours pas nécessaire.

RTE apporte une réponse sur les files d'attente : c'est un dispositif qui permet de prévoir ; une proposition technique et financière de raccordement (PTF) est faite aux opérateurs, avec une capacité réservée pour la puissance demandée.

RC : En 2009 vous déclariez 330 MW installés et évacués dans la zone d'influence et 660 MW en file d'attente. **Les opérateurs font croire qu'ils vont développer et vont jusqu'à payer la PTF mais ne construisent pas nécessairement.** Ceci fait partie des mensonges du SER qui prétend implanter 2300MW lors que le SRCAE ne prévoit que 1600MW et qu'en 2018 35% seulement sont installés, soit 560MW pour tout MP, seulement 157 MW installés de 2013 à 2018. **Et RTE planifie sur les dires des opérateurs !**

RTE : on s'adapte

DREAL : « *si les projets n'arrivent pas les infrastructures ne se font pas* ».

RC : écrivez-le, car PSA se fait quand même alors que les projets n'arrivent pas.

Les opérateurs éoliens annoncent qu'ils vont créer des parcs éoliens, et leurs annexes, payent même la PTF sont inscrits dans les files d'attente, puis abandonnent le projet : ex Valeco éon à St Eulalie.

ENEDIS : c'est normal, l'opérateur peut sortir de la file d'attente.

RC : Dans le JTE de 2009 pour le PSA vous annoncez installer 660MW en 2011, puis 1300MW en 2014, puis 2000MW en 2020. Ces chiffres sont basés sur les ZDE, sur les parcs éoliens en file d'attente.

Pour le S3EnR, lors de la consultation, la région prévoyait 1600MW éoliens, tandis que le SER lui, annonçait avoir 2300MW à installer. Là qui dit vrai ? Qui ment ? Et depuis combien a t'il été réellement installés ? Fort peu ! Vous voyez le problème?

RTE : les projets évoluent, c'est normal, nous nous adaptons.

RC : de fin 2013 à fin 2018 il n'y a eu que 157 MW éoliens installés !!! Qui se moque de qui ici ? **La planification RTE se fait sur des dires promettant 2300 MW, sur quoi RTE déclare que le réseau est dès lors plus que saturé et va implorer, qu'il faut donc augmenter ses capacités en conséquence ...**

ENEDIS : si le projet éolien ne se fait pas, l'ouvrage électrique ne se fera pas.

RC : écrivez-le ! bis. Car alors que les projets n'arrivent pas, le PSA se fait quand même !

RTE : le PSA a eu une DUP. Tous les éléments ont été communiqués pour cette DUP.

RC : oui, une DUP basée sur des chiffres faux.

RTE : non, la JTE a été revue en 2011, on a actualisé les chiffres. Cela s'est fait en rapport avec le SRCAE. On a jusque 2020 pour atteindre les chiffres minimum prévus, et on progresse.

RC : **en 2018 il y avait 560 MW installés. On est loin des 1600 MW du SRCAE, chiffre médian annoncé.**

ENEDIS : oui il y a les gisements qui donnent un modèle au départ, puis le monde change, et le gisement devient discutable...Notez bien que le 11 mars 2019 on a eu un pic de production à 1260 MW en Occitanie !

RC : oui, 560 MW en MP et 700 en LR ! D'accord.

EF : Ce n'est qu'un pic de production. **Vous basez tout un réseau et son énorme investissement sur un pic, un jour : est ce cohérent ?**

RTE : on se base sur un foisonnement et on met aussi un abattement. La CRE nous contrôle et nous valide, nous avons aussi des audits, nous sommes sûrs et fiables.

EF : si vous êtes tellement sûrs et fiables pourquoi envoie t'on une telle répression, un si grand nombre de forces de l'ordre, occasionnant des scènes si odieuses contre des citoyens non violents ? Je les ai vus ! C'est non démocratique.

RTE : nous avons les autorisations, des dates prévues que nous respectons : nous avons attendu

EF : mais **quelle urgence avez vous ?**

RTE : les projets sont utiles dans le réseau, on doit les faire, il y a la DUP. On a été très patients. Le projet PSA est prévu depuis 11 ans déjà.

BC : **Deux recours en justice sont en cours, démontrant le déficit d'utilité publique du PSA.** Malgré cela, vous le construisez d'ores et déjà, vous pelletez, expulsez, avant même que la justesse de ces recours n'ait été examinée, entendue. La société civile, les habitants sont ignorés. **Vos chantiers prématurés ont pour effet de réduire et rendre inutile l'accès des associations à la justice. C'est violent.**

Sous-préfet : Je prends note. Nous avons fait le point sur la situation en sud Aveyron. **Je vais m'informer plus avant sur les réglementations concernant : 1. l'obligation d'achat de tous les kWh éoliens, même ceux dont on n'a pas besoin, (force obligatoire du contrat), 2.l'état du photovoltaïque dans la zone du PSA.** J'en informerais la préfète.

BC : je vous remets ce texte, qui reprend les points importants que nous avons relevés avec la Fédération des Grands Causses. (en annexe)

EF : RTE nous dit refuser, limiter, les raccordements éoliens non utiles. Si c'est bien le cas, comment s'articule l'obligation d'achat ? C'est là le point à éclaircir.

RTE : Nous informons le client que nous raccordons telle puissance, pas plus. S'il y a plus, le client se raccordera sur un autre poste.

RC : le problème, ce sont les files d'attente et la fiabilité des chiffres annoncés. Et La quote-part, sujet d'importance majeure !!!

Le S3REnR, version projet écrivait le 16 novembre 2012 que pour les projets EnR l'investissement était de 726 millions d'€. Puis en janvier 2013, le S3REnR version définitive annonçait un investissement de 563 millions d'€. Donc en un mois, à peine plus, en tous cas moins de 2mois, la DREAL et RTE économisent 163 millions d'€. Comment ? Où trouve-t-on de quoi annoncer des chiffres si différents?

DREAL : On a pris des arbitrages.

RC : Le S3REnR projet de novembre 2012 annonce l'arrivée de projets éoliens pour 1150 MW de capacités nouvelles, s'ajoutant aux 650 MW déjà existants. Et Le S3REnR version définitive, en janvier 2013, donc un mois après, annonce 850 MW de capacités nouvelles s'ajoutant à 950 MW déjà existants. **Donc entre novembre 2012 et janvier 2013, en moins de deux mois, 350MW auraient été créés en plus. Quel sérieux accorder à de telles variabilités des chiffres ?**

Sous-préfet : je vais regarder.

RC : **Le S3REnR MP est le plus cher de France**, ou presque, à ma connaissance. Le S3REnR du centre a les mêmes caractéristiques techniques que celui de MP, mais l'investissement déclaré par RTE y est de 3 millions d'€ alors qu'en MP il est de 350 millions d'€ ! Et cela pour le même résultat, puisque la quote-part Centre est de 20 k€ par MW, alors qu'elle est à 70 k€ par MW en MP.

Cela montre qu'on n'a pas hésité en MP à construire de nouveaux postes de transformation électrique en quantité.

Les 2/3 de la dépense du S3REnR est concentré sur l'est du Tarn et sur le sud Aveyron, cela alors qu'il était annoncé , prévu, une répartition sur tout le territoire . C'est boiteux !

RTE : nous avons suivi le SRCAE.

Sous-préfet : Nous devons arrêter là les échanges. Si vous avez d'autres questions passez-les-moi par écrit. Nous avons pu dialoguer. Entendre vos arguments n'est pas facile. Certaines réponses ne vous satisferont pas totalement. Je vais vous apporter des précisions sur les points dont vous m'avez saisi.

RC: Je termine en 5 minutes s'il vous plait.

La JTE en 2009 pour le PSA déclare que 330 MW sont déjà installés, et qu'il y a encore une capacité d'accueil de 650 MW. On a renforcé 2 lignes THT en 2011 et 2012. On a renforcé la ligne Ganges-St Victor pour 21 millions d'€ et encore 50 MW. On en est donc à 700 MW. Concernant les 330 MW déjà installés, 268 MW étaient en MP, le reste en LR. Donc LR représente 23% de MP.

En 2018, 560 MW étaient installés en MP: dont 57 MW en Haute Garonne, donc à soustraire, 6 MW dans le lot, idem, tout le reste de MP est dans la zone d'influence(ZI) du PSA, soit 497 MW.

Si on prend 30% pour l'Hérault, cela fait 154 MW.

Dès lors on arrive à 551MW installés aujourd'hui dans la ZI du PSA (cf les 330 MW déjà installés au départ.) Donc **il n'y a que 221 MW éoliens installés dans la ZI du PSA- et 650 à 700 MW de capacité d'accueil. D'où il ressort que RTE peut encore installer 429 MW sans construire le PSA.** Bien sûr, RTE veut construire le poste de transformation Causse-Dourdou, et donc, vu la géographie des lieux, le relier au PSA. Il reste 429 MW que RTE peut évacuer sans contrainte sur le réseau.

Aussi, **nous avons besoin que RTE nous dise pourquoi il veut construire le PSA. Car voici les chiffres réels, en 2018. Vous annoncez 1300 MW en 2014 ! et on en est à 221 en 2018 !**

RTE fait donc erreur, ou alors expliquez, corrigez svp. **RTE nous affirme être sérieux, fiable, prendre en compte ".les coûts échoués.", mais le PSA est un coût très échoué.**

Avez-vous bien noté ces chiffres Mme, Mr, de RTE ?

M le Sous-préfet clôture la séance.

Acronymes.

BC : Mme Brigitte Courcier

CRE : commission de régulation de l'énergie

DUP : déclaration d'utilité publique

EF : Mr Emmanuel Forichon

LR : Languedoc Roussillon

MP : Midi Pyrénées

RC : Mr Robert Citton

PSA : poste de transformation électrique Sud Aveyron

PTF : proposition technique et financière de raccordement

PV : photovoltaïque

S3REnR : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables

SER : syndicat des énergies renouvelables

SRCAE : *schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie*

ZDE : zone de développement de l'éolien

ZI du PSA : zone d'influence du PSA